

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 779

25 octobre 2000

SOMMAIRE

Corisia International S.A., Luxembourg ... page	37346	GMTF S.A., Gestion et Maintenance Technique et Fiscale, Luxembourg	37370
Courances S.A., Luxembourg	37347	G.N. Investissements & Participations S.A., Luxembourg	37371
Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen	37346, 37347	Grignan Holding S.A., Luxembourg	37370
Deloitte & Touche ERS, S.à r.l., Strassen	37347, 37348	Hansen & Cawley Finance S.A., Luxbg	37369, 37370
Diamond Yachting S.A., Luxembourg	37348	Harmonie S.A., Luxembourg	37371, 37374
Dit-Lux Japan Aktien Garantie, Fonds Commun de Placement	37351	Helpack S.A.H., Luxembourg	37374
Domus Fin S.A., Luxembourg	37350	Hephaestus Holdings S.A., Luxembourg	37376
Doneck Euroflex S.A., Grevenmacher	37348, 37350	Histra Holding S.A., Luxembourg	37374, 37376
E.F.I., Euro Finance Invest Holding S.A., Luxbg	37356	Hofaro S.A., Luxembourg	37376
El-Baik Food Systems Co S.A., Luxembourg	37351	Hopra S.A.H., Luxembourg	37377, 37378
Epistrophy S.A., Luxembourg	37351	Imacorp S.A., Luxembourg	37376
Etimine S.A., Bettembourg	37352	Intellinet S.A., Bertrange	37378
Euro-Fina S.A., Luxembourg	37352, 37354	International Sulphur Co S.A., Luxembourg	37379
EuroFinaDec S.A., Luxembourg	37354, 37356	INTER-PRO-DE S.A., International Programs Development, Luxembourg	37378
Euro-Land S.A.H., Luxembourg	37357	Invesco Taiwan Growth Fund, Luxembourg	37379
Europalace S.A., Senningerberg	37356	Inveskar S.A., Luxembourg	37379
European Institute-L S.A., Luxembourg	37359	Ismat International S.A., Luxembourg	37380
European Real Estate Investments S.A., Luxembourg	37357, 37358	Iso 200 S.A., Luxembourg	37380
Euro Property Finance S.A., Luxembourg	37359	John Deere Bank S.A., Luxembourg	37381
Ferinox, S.à r.l., Luxembourg	37359	J.T.S. S.A.H., Luxembourg	37381, 37382
FGL-Trust & Corporate Services, S.à r.l., Strassen	37360	Kobelco Luxembourg S.A., Luxembourg	37383, 37384
Fiduciaire Générale de Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37360, 37361	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	37384
Film Cuisine, S.à r.l., Luxembourg	37359	Lazare S.A., Luxembourg	37379
Fimassi Holding S.A., Luxembourg	37361, 37362	Leone X Holding, Luxembourg	37380
Finacon International S.A.H., Luxembourg	37368	Lokil S.A.H., Luxembourg	37384
Finatrust, Luxembourg	37363	Lombardini International S.A., Luxbg	37386, 37387
Fineura Holding S.A., Luxembourg	37364, 37365	Lousin Investment S.A., Luxembourg	37385
Fininvestal S.A., Luxembourg	37363	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	37388
Finscal Holding S.A., Luxembourg	37366, 37367	(La) Quille S.A., Luxembourg	37387
Finwood S.A.H., Luxembourg	37358	Marfi, S.à r.l., Luxembourg	37387
Fiore S.A., Luxembourg	37365	Mediafinanz S.A.H., Luxembourg	37390
Flexilux S.A., Luxembourg	37367	Meditrade S.A., Luxembourg	37389
Framefin S.A., Luxembourg	37368	Mentor Holding S.A., Luxembourg	37390
Gestion J.P. S.C.A., Luxembourg	37368	Mirinvest S.A., Luxembourg	37390
Gestion Magma S.C.A., Luxembourg	37369	Moselle Bois, S.à r.l., Grevenmacher	37388, 37389
Gevalmo S.A.H., Luxembourg	37369	Philimonte S.A.H., Luxembourg	37391, 37392

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (34902/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

COURANCES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.236.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 34, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(34895/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

COURANCES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.236.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 juin 2000 que:

1. Sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:

- M. Francis N. Hoogewerf, administrateur de société avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- AVONDALE NOMINEES LIMITED, avec siège social à Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands

- M. Igor Kerez, administrateur de sociétés, demeurant au 9/3 Brigade Judit, Netania, Israel

2. Est élu commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005:

- M. Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34896/634/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.980.

EXTRAIT

Suivant acte d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 avril 2000, enregistré à Capellen, le 10 mai 2000, vol. 418, fol. 66, case 3, l'associé de la société à responsabilité limitée DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 77 du 28 février 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 400 du 20 août 1996, suivant acte reçus par le prédit notaire Alex Weber en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et en date du 28 avril 2000, non encore publié au Mémorial C,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Deuxième résolution

Les dates de l'année sociale sont modifiées au 1^{er} juin (début de l'exercice) et 31 mai (fin de l'exercice).

Troisième résolution

Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1^{er} mai 1999 au 31 mai 2000.

Quatrième résolution

L'article 14 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de chaque année.»

Pour extrait, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

(34907/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34908/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DIAMOND YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 68.174.

*Extrait du contrat de domiciliation**Parties:*

Société domiciliée: DIAMOND YACHTING, société anonyme établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliaire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée:

Indéterminée.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Agent domiciliaire
M^e J. Brucher

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34911/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DONECK EUROFLEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 4, In den Längten, Zone Industrielle Potaschbiërg.
H. R. Luxemburg B 61.803.

Im Jahre zweitausend, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft DONECK EUROFLEX S.A., mit Sitz zu L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbiërg, 4, in den Längten,

welche gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem Amtssitz zu Grevenmacher, am 20. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 122 vom 26. Februar 1998,

abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 535 vom 22. Juli 1998,

mit einem Gesellschaftskapital von zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF), eingeteilt in dreitausendzweihundertfünfzig (3.250) Aktien mit einem Nominaiwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF),

eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht von Luxemburg unter der Nummer B 61.803.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Arndt Friedrich Breitbach, Diplomkaufmann, wohnhaft zu L-6670 Mertert, 36, rue Basse 36.

Er beruft zum Schriftführer Frau Helga Breitbach-Plate, Sekretärin, wohnhaft in 54296 Trier, Mühlenstrasse 41, und zum Stimmzähler Herrn Hans-Gerd Doneck, Kaufmann, wohnhaft zu D-54316 Pluwig, Bahnhofstrasse 10.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

1.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von derzeit zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF) in die europäische Einheitswährung Euro.

Festlegung des Gesellschaftskapitals durch Einbeziehung einer freien Rücklage von viertausenddreihundertvierundsechzig Komma Null vier (4.364,04) Euro auf achthundertzehntausend (810.000,-) Euro, eingeteilt in achthundertzehn (810) Aktien mit einem Nominalwert von tausend (1.000,-) Euro pro Aktie.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von derzeit achthundertzehntausend (810.000,-) Euro auf eine Million einhunderttausend (1.100.000,-) Euro durch die Einbeziehung des Gewinnvortrages aus dem Jahre 1999 in Höhe von zweihundertneunzigtausend (290.000,-) Euro.

Ausgabe von zweihundertneunzig (290) voll eingezahlten Aktien mit einem Nennwert von tausend (1.000,-) Euro mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die derzeitigen Aktien.

Zuteilung der neuen Aktien an die derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer jetzigen Anteile am Gesellschaftskapital.

3.- Neufassung des Artikels 5 der Satzung wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million einhunderttausend (1.100.000,-) Euro festgesetzt. Es ist eingeteilt in eintausendeinhundert (1.100) Aktien zu je eintausend (1.000,-) Euro pro Aktie.»

4.- Neufassung von Absatz 1 von Artikel 14 wie folgt:

Art. 14. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt zusammen am ersten Freitag des Monats September um 10.00 (zehn) Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem Sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurden, dem gegenwärtigen Protokoll mit den Vollmachten beigelegt um zusammen registriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass dreitausendzweihundertfünfzig (3.250) Aktien mit einem Nominalwert von zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF) welche das gesamte Kapital von zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von derzeit zweiunddreissig Millionen fünfhunderttausend Luxemburger Franken (32.500.000,- LUF) in die europäische Einheitswährung Euro.

Die Generalversammlung beschliesst anschliessend die Festlegung des Gesellschaftskapitals durch Einbeziehung eines Gewinnvortrages aus dem Jahre 1999 von viertausenddreihundertvierundsechzig Komma Null vier (4.364,04) Euro auf achthundertzehntausend (810.000,-) Euro eingeteilt in achthundertzehn (810) Aktien mit einem Nominalwert von tausend (1.000,-) Euro pro Aktie.

Dieser Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von zweihundertneunzigtausend (290.000,-) Euro um das Gesellschaftskapital von derzeit achthundertzehntausend (810.000,-) Euro auf eine Million einhunderttausend (1.100.000,-) Euro zu bringen, durch die Ausgabe von zweihundertneunzig (290) voll eingezahlten Aktien mit einem Nennwert von je tausend (1.000,-) Euro pro Aktie.

Die Einzahlung erfolgt durch die Einbeziehung eines Gewinnvortrages aus dem Jahre 1999 in Höhe von zweihundertneunzigtausend (290.000,-) Euro.

Die neuen Aktien welche mit den selben Rechten und Pflichten wie die derzeitigen Aktien ausgestattet sind, werden den derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer jetzigen Anteile am Gesellschaftskapital zugeteilt.

Das Bestehen des Gewinnvortrages in Höhe von zweihundertneunzigtausend (290.000,-) Euro wird nachgewiesen auf Grund eines Berichtes des Réviseur d'Entreprises Annette Eresch-Michels aus Bettembourg vom 16. Juni 2000, welcher Bericht folgende Schlussfolgerung enthält:

Conclusion:

A mon avis, sur base de mes travaux effectués, je n'ai pas d'observation à formuler sur l'incorporation des résultats reportés d'un montant de 11.873.890,- LUF au capital social de la société DONECK EUROFLEX S.A.

(gezeichnet Annette Eresch-Michels)

Dieser Bericht bleibt, nachdem er durch die Kompargenten und den handelnden Notar ne varietur paraphiert worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Dieser Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhungen den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million einhunderttausend (1.100.000,-) Euro festgesetzt. Es ist eingeteilt in eintausendeinhundert (1.100) Aktien zu je eintausend (1.000,-) Euro pro Aktie.»

Dieser Beschluss wurde einstimmig angenommen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft wird mit der praktischen Durchführung der vorstehenden Beschlüsse beauftragt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung beschliesst Absatz 1 von Artikel 14 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 14. Die jährliche Gesellschaftsversammlung tritt zusammen am ersten Freitag des Monats September um zehn (10.00) Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben angegebenen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Grevenmacher.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Breitbach, H. Breitbach, H.-G. Doneck, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 juin 2000, vol. 350, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. Juni 2000.

H. Beck.

(34914/201/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DONECK EUROFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, In den Längten, Zone Industrielle Potaschbiert.

R. C. Luxembourg B 61.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2000.

H. Beck.

(34915/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DOMUS FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.867.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature.

(34912/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DOMUS FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Stefania Marina Cossetti, Présidente du Conseil d'Administration, Marc Muller et Marion Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOMUS FIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34913/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

DIT-LUX JAPAN AKTIEN GARANTIE, Fonds Commun de Placement.**AUFLÖSUNG**

Die Verwaltungsgesellschaft hat den DIT-LUX JAPAN AKTIEN GARANTIE 6/2000 per 28. Juni 2000 aufgelöst. Der Liquidationserlös beträgt EUR 51,68 je Anteil. Im Liquidationserlös ist ein ausschüttungsgleicher Ertrag in Höhe von EUR 0,54 enthalten.

Anteilinhaber erhalten den ihnen zustehenden Liquidationserlös von den Zahlstellen in Deutschland und Luxemburg gegen Rückgabe der Anteilzertifikate.

Senningerberg, den 29. Juni 2000.

DRESDNERBANK ASSET
MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34916/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EL-BAIK FOOD SYSTEMS CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.059.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 19.673,04 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34919/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EPISTROPHY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an deux mille, le seize juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EPISTROPHY S.A., établie et ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte Jean-Charles Rey de Monaco (Principauté de Monaco) en date du 13 juillet 1987, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 8 février 1995, publié au dit Mémorial, Numéro 262 du 15 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique), qui désigne comme secrétaire Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à Remerschen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Valérie Kirch, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme liquidateur:

Clive Godfrey, avocat, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevées, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Deflorenne, V. Kirch, F. Molitor.

Enregistré à Esch.-sur-Alzette, le 21 juin 2000, vol. 851, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juin 2000.

F. Molitor.

(34920/223/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

ETIMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 21.179.

Extrait pour publication

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 1999, prise en vertu d'une autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1999, que le capital de la société a été converti de cinquante millions de LUF (50.000.000,-) en un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept, soixante-deux Euros (1.239.467,62 EUR) pour être ensuite augmenté par incorporation de réserves d'un montant de dix mille cinq cent trente-deux, trente-huit Euros (10.532,38 EUR).

Le capital de la société est dès lors fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions A et vingt-cinq mille (25.000) actions B de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

*Pour la Société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34922/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EURO-FINA S.A., Aktiengesellschaft, (anc. EURO-FINA S.A., Aktien-Holdinggesellschaft).

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
H. R. Luxemburg B 20.882.

Im Jahre zweitausend, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktien-Holdinggesellschaft EURO-FINA S.A., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R. C. Luxemburg, Sektion B Nummer 20.882.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung HANOVER CROSSING S.A. gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Luxemburg-Bonneweg residierenden Notar Tom Metzler, am 7. Oktober 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 327 vom 16. November 1983, und deren Bezeichnung wurde abgeändert in EURO-FINA S.A. gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Marc Elter, am 18. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 39 vom 17. Februar 1986, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million US Dollars (1.000.000,- USD).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Claude Cahen, Finanzberater, wohnhaft in Strassen.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Gernot Kos, expert-comptable, wohnhaft in Moutfort.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Juliette Beicht, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Annahme einer unbegrenzten Dauer durch die Gesellschaft.
- 2.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 4, der Satzung.
- 3.- Aufgabe der Form einer Holding-Gesellschaft und dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, und Artikel 12 der Satzung sowie von Artikel 2 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst für die Gesellschaft eine unbegrenzte Dauer anzunehmen und demzufolge Artikel 1, Absatz 4, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung:

Art. 1. Absatz 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.»

Englische Fassung:

«**Art. 1. Paragraph 4.** The corporation is established for an unlimited period.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst rückwirkend auf den 1. Januar 2000 für die Gesellschaft die Form einer Holding-Gesellschaft aufzugeben und dementsprechend Artikel 1, Absatz 1, Artikel 2 und 12 der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Deutsche Fassung:

«**Art. 1. Absatz 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EURO-FINA S.A.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.»

«**Art. 12.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Englische Fassung:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of EURO-FINA S.A.

Art. 2. The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 12. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and its amendments shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Cahen, G. Kos, J. Beicht, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2000, vol. 510, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Juni 2000.

J. Seckler.

(34923/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EURO-FINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 20.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2000.

J. Seckler

Notaire

(34924/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EuroFinaDec, Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.057.

In the year two thousand, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of EuroFinaDec, a joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg, section B number 74.057, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 24, 1999, not yet published in the Mémorial (the «Company»). The Articles of the Company have been amended by a deed of the same notary, on February 14, 2000, not yet published in the Mémorial,

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on February 8, 2000; copy of which resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at thirtyone million six hundred thirty thousand French Francs (FRF 31,630,000.-), divided into three hundred sixteen thousand three hundred (316,300) shares each with a par value of one hundred French Francs (FRF 100.-) per share.

II.- That pursuant to article five of the articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred fifty million French Francs (FRF 250,000,000.-) and that pursuant to the same article five, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, article five of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its resolution of February 8, 2000 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article five of the Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of one hundred thousand French Francs (FRF 100,000.-) in order to raise the issued share capital from its present amount of thirty-one million six hundred thirty thousand French Francs (FRF 31,630,000.-) to the amount of thirty-one million seven hundred and thirty thousand French Francs (FRF 31,730,000.-) by the creation and issue of thousand (1,000) fully paid-in shares, each with a par value of one hundred French Francs (FRF 100.-), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Board of Directors, in its resolutions of February 8, 2000, has acknowledged that the shareholders have to the extent necessary waived their preferential subscription rights and have accepted the subscription of the one thousand (1,000) new Shares, by the following:

<i>Subscriber</i>	<i>Amount paid in FRF</i>	<i>Total Amount of subscription FRF</i>	<i>Number of shares</i>
-------------------	-------------------------------	---	-----------------------------

Pierre Brugnago, 160, rue du Général de Gaulle,

F-57050 Longeville les Metz	100,000.-	100,000.-	1,000
---------------------------------------	-----------	-----------	-------

V.- That these one thousand (1,000) new Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber, who has subscribed the number of shares prementioned and paid up as prementioned by a contribution in cash to the Company, so that the amount of one hundred thousand French Francs (FRF 100,000.-), representing the amount of the above mentioned capital increase is at the free disposal of the said company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant subscriptions and payments.

VI.- Tha as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article five of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

«Art. 5. Capital - Shares. First Paragraph.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one million seven hundred thirty thousand French francs (FRF 31,730,000.-), represented by three hundred seventeen thousand three hundred (317,300) shares with a par value of one hundred French francs (FRF. 100,-) each.»

Valuation

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforementioned capital increase is valued at six hundred fifty-five thousand nine hundred fifty-seven Luxembourg francs (FRF 655,957.-).

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de EuroFinaDec, une société anonyme ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg, section B numéro 74.057, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1999, non encore publié au Mémorial, (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire prénommé le 14 février 2000, non encore publié au Mémorial,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par une résolution du Conseil d'Administration de la Société du 8 février 2000; copie de ladite résolution, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un millions six cent trente mille francs français (FRF 31.630.000.-), divisé en trois cent seize mille trois cents (316.300) actions avec une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) par action.

II. - Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions de francs français (FRF 250.000.000.-) et qu'en vertu du même article cinq, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, l'article cinq des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration par une décision du 8 février 2000, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cent mille francs français (FRF 100.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à trente et un millions six cent trente mille francs français (FRF 31.630.000,-) à celui de trente et un millions sept cent trente mille francs français (FRF 31.730.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions entièrement libérées et d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration, par sa décision du 8 février 2000, a constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et ont accepté la souscription de la totalité des mille (1.000) nouvelles actions, par:

<i>Souscripteur</i>	<i>Montant libéré en FRF</i>	<i>Montant total de la souscription en FRF</i>	<i>Nombre d'actions</i>
---------------------	------------------------------	--	-------------------------

Pierre Brugno, 160, rue du Général de Gaulle, F-57050 Longeville les Metz	100,000.-	100,000.-	1,000
--	-----------	-----------	-------

V.- Que les mille (1.000) nouvelles actions ont été souscrites par le souscripteur susnommé, à concurrence du nombre susindiqué, et libérées de la manière prédécrite par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent mille francs français (FRF 100.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social - Actions (alinéa premier).

Le capital social de la Société est fixé à trente et un millions sept cent trente mille francs français (FRF 31.730.000,-), divisé en trois cent dix-sept mille trois cents (317.300) actions d'une valeur nominale de cent francs français FRF 100,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à six cent cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-sept francs luxembourgeois (LUF 655.957,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2000, vol. 851, fol. 4, case 4. – Reçu 6.150 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34925/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EuroFinaDec, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34926/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

E.F.I., EURO FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34927/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EUROPALACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 38.308.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Hans-Werner Richardt, Monsieur Josef Witteler et Monsieur Gerd Hinüber de leurs mandats d'administrateurs de la société.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires pour la période de leurs mandats.

- Monsieur Alexander Burghof, Monsieur Fabrice Butez et Monsieur Christian Huelsebusch ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Alexander Burghof a été nommé administrateur-délégué de la société.

- La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34932/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

37357

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34930/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 7 avril 2000

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandat en 1999.

Les mandats des Administrateur et du Commissaire au Comptes, viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

5. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 159,71 EUR (cent cinquante-neuf euros soixante et onze centimes) pour le porter de son montant actuel de 371.840,29 EUR (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros vingt-neuf centimes) à 372.000,- EUR (trois cent soixante-douze mille euros) par incorporation de bénéfices reportés.

6. L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

7. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de deux cent quarante-huit euros (248,-) chacune.

Le capital social sera augmenté de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR) pour le porter de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR) à sept cent quarante-quatre mille euros (744.000,- EUR) par l'autorisation d'émettre mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,-) par action.»

8. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2000.

9. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

G. de Bruyne J.-F. Leidner
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34929/565/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EURO-LAND, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34928/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 47.636.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(34934/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 47.636.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme EUROPEAN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. réunie au siège social le 13 juin 2000 a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

La démission de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 1999. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 1^{er} janvier 1999.

Quatrième résolution

La nomination de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., en tant que successeur de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de quatre cent trente-deux mille cinq cents florins néerlandais (NLG 432.500,-) s'élève à cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-neuf euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 196.259,94).

Sixième résolution

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euros du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence d'un montant de deux cent quarante euros six cents (EUR 240,06) pour le porter à cent quatre-vingt seize mille cinq cents euros (EUR 196.500,-) représenté par 250 actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt-six euros (EUR 786,-) chacune.

Souscription et libération

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de deux cent quarante euros six cents (EUR 240,06) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun, au prorata de sa participation actuelle dans la société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital autorisé pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent trente mille florins néerlandais (NLG 1.730.000,-) à sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 786.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt-six euros (EUR 786,-) chacune.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 3 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred ninety-six thousand five hundred (EUR 196,500.-) euros, divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of seven hundred eighty-six (EUR 786.-) euros each.

The authorized capital is fixed at seven hundred eighty-six thousand (EUR 786,000.-) euros, divided into one thousand (1,000) shares having a par value of seven hundred eighty-six (EUR 786.-) euros each.»

Pour extrait conforme et sincère
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34935/003/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clemency, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
FINWOOD S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34965/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EUROPEAN INSTITUTE-L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 11, rue du Fort Elisabeth.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 27 juin 2000, que la dame Anne Verhoeven, demeurant à B-3000 Leuven, Karel Van Lotharingenstraat 13, qu'elle a démissionné avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la S.A. EUROPEAN INSTITUTE-L S.A., préqualifiée.

Pour extrait
A. Verhoeven

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34933/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

EURO PROPERTY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 52.875.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties:

Société domiciliée: EURO PROPERTY FINANCE, société anonyme établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliaire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée:

Indéterminée.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Agent domiciliaire
M^e J. Brucher

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34936/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FERINOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 61.173.

Extrait de la résolution de l'associé unique prises en date du 30 mars 2000

- Démission de M. Mehmet Naci Imrak de ses fonctions de gérant avec effet immédiat. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 mars 2000.

- Nomination de M. Ahmet Arda aux fonctions de gérant à partir du 30 mars 2000.

Après cette résolution, les gérants sont:

1. MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg;
2. M. Ibrahim Serdar Aral, demeurant à Alkent Sitesi, Turquie;
3. M. Ahmet Arda, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST
(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34937/003/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FILM CUISINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 52.237.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature.

(34942/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FGL-TRUST & CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.902.

EXTRAIT

Suivant acte d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 avril 2000, enregistré à Capellen, le 10 mai 2000, vol. 418, fol. 66, case 4, l'associé de la société à responsabilité limitée FGL-TRUST & CORPORATE SERVICES, avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 12 du 9 janvier 1999,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les dates de l'année sociale sont modifiées au 1^{er} juin (début de l'exercice) et 31 mai (fin de l'exercice).

Deuxième résolution

Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1^{er} mai 1999 au 31 mai 2000.

Troisième résolution

L'article 16 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'exercice social commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de chaque année.»

Pour extrait, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

(34938/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FGL-TRUST & CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34939/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 334 du 11 mai 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Sirot, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur François Portzen, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astrid Pavoncelli, comptable, demeurant à Vichten.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification des dates de l'année sociale au 1^{er} juin (début de l'exercice) et 31 mai (fin de l'exercice).
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les dates de l'année sociale sont modifiées au 1^{er} juin (début de l'exercice) et 31 mai (fin de l'exercice).

Deuxième résolution

Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1^{er} mai 1999 au 31 mai 2000.

Troisième résolution

L'article 14 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Sirot, F. Portzen, A. Pavoncelli, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2000, vol. 418, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 juin 2000.

A. Weber.

(34940/236/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34941/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(34943/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.555.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FIMASSI HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(34944/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration:

- MM. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
 Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour FIMASSI HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34945/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FIMASSI HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

(34946/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

- MM. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
- Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour FIMASSI HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34947/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juillet 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration:

MM. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
 Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
 Pour FIMASSI HOLDING S.A.
 SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
 Société Anonyme
 Banque domiciliataire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34948/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINATRUST.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
 R. C. Luxembourg B 20.639.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 15 juin 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve légale	EUR 10,65
Report sur l'exercice suivant	EUR 100.480,30
Bénéfice de l'exercice	EUR 100.490,95

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Patricia Thill et nomme comme nouvel administrateur Madame Paule Kettenmeyer, maître en droit, demeurant au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34951/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FININVESTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
 R. C. Luxembourg B 39.738.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
 tenue en date du 27 juin 2000*

1. L'Assemblée Générale acte les démissions de Messieurs Edmond Ries, Maurice Hauptert et Claude Schmitz de leur mandat d'Administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée Générale acte la démission de Monsieur Marc Lamesch de son mandat de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée décide de nommer

1. Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à L-Petit-Nobressart;
2. Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant à L-Nocher;
3. Rodney Haigh, employé privé, demeurant à L-Mamer,

administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

4. L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

5. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri à l'adresse suivante: 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme
 Pour la société
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34958/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(34952/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(34953/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire,
le 16 juillet 1998*

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Bruno Gobetti, entrepreneur, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINEURA HOLDING S.A.

Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34954/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

(34955/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire,
le 30 décembre 1999*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

MM. Bruno Gobetti, entrepreneur, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Federico Franzina, employé de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINEURA HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34956/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.556.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire,
le 3 juillet 2000*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM. Bruno Gobetti, entrepreneur, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Federico Franzina, employé de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINEURA HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34957/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FIORE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.190.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34966/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FINSICAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

(34959/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FINSICAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(34960/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, le 16 juillet 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration

MM. Ottaviano Scalabrin, dirigeant d'entreprises, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINSICAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34961/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FINSICAL HOLDING S.A.
Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

(34962/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire,
le 30 décembre 1999*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

- MM. Ottaviano Scalabrin, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINSICAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34963/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINSICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.769.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire,
le 3 juillet 2000*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

- MM. Ottaviano Scalabrin, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour FINSICAL HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34964/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FLEXILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.500.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34967/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour FINACON INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

(34949/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FINACON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 mai 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration:

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Maurizio Fiore, administrateur de sociétés, demeurant à Naples (Italie), administrateur;
Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, L-2010 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour FINACON INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34950/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GESTION J.P. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 59.769.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(34970/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

FRAMEFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.378.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(34969/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GESTION MAGMA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.623.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

(34971/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(34974/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GEVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.963.

L'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 7 juin 2000.

Pour GEVALMO S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34975/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 59.568.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

(34980/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 59.568.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

(34981/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 59.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2000

- * Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
 - * L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
 - * L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
 - * L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
 - * Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.
- Luxembourg, le 20 juin 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34982/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GRIGNAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.665.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour GRIGNAN HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(34978/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GRIGNAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.665.

L'assemblée générale statutaire du 16 juin 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

Pour GRIGNAN HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34979/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

GMTF S.A., GESTION ET MAINTENANCE TECHNIQUE ET FISCALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2000.

E. Schroeder
Notaire

(34972/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

G.N. INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.279.

Le bilan au 30 septembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2000 et enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature.

(34976/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

G.N. INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.279.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 8 juin 2000*

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

Les cooptations de Yvette Hamilius et Marion Muller en tant qu'administrateurs ont été ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Le mandat de Marc Muller, administrateur, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
G.N. INVESTISSEMENTS
& PARTICIPATIONS S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34977/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.235.

In the year two thousand, on the ninth of June.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company HARMONIE S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B number 68.235, incorporated under the denomination of HARMONIE GROUPE S.A., by deed of the undersigned notary on the 30th of December 1998, published in the Mémorial C number 261 of the 15th of April 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

on the 22nd of February 1999, published in the Mémorial C number 385 of the 28th of May 1999;

on the 18th of March 1999, published in the Mémorial C number 459 of the 17th of June 1999;

on the 29th of April 1999, published in the Mémorial C number 582 of the 28th of July 1999;

on the 4th of June 1999, containing the changement of the denomination in HARMONIE S.A., published in the Mémorial C number 648 of the 26th of August 1999;

on the 25th of June 1999, published in the Mémorial C number 700 of the 21st of September 1999;

on the 7th of September 1999, published in the Mémorial C number 874 of the 20th of November 1999;

on the 22nd of October 1999, published in the Mémorial C number 16 of the 6th of January 2000;

on the 4th of February 2000, not yet published in the Mémorial C;

on the 5th of April 2000 (2 deeds), not yet published in the Mémorial C;

on the 7th of April 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Christian Bühmann, private employee, residing at Junglinster.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie Abtal-Cola, private employee, residing at Metz (France).

The meeting elects as scrutineer Mrs Sandra Manti-Marteaux, employee privée, demeurant à Terville (France).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the present assembly has been convoked by letters sent by recommended letters to the shareholders, containing the agenda, as it appears from the attendance list.

That it appears from the attendance list that from the five million three hundred and forty-nine thousand (5,349,000) shares, actually issued, four million four hundred and nine thousand (4,409,000) shares are represented at the general extraordinary meeting.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital by the issue of 299,985 new shares with a nominal value of 10.- USD each.
2. Acceptance of the subscription of the totality of the new shares as follows:
 - AGIPI INNOVATION FCPR for 113,934 shares;
 - Nouvelles Valeurs FCPR for 103,841 shares;
 - AXA INITIATIVES 1 FCPR for 82,210 shares;
 and consequently waiving of the preferential subscription right.
 After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by two million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and fifty US dollars (2,999,850.- USD), so as to raise it from its present amount of fifty-three million four hundred and ninety thousand US dollars (53,490,000.- USD) up to sixty-five million four hundred and eighty-nine thousand eight hundred and fifty US dollars (56,489,850.- USD), by the creation and the issuance of two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-five (299,985) new shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Second resolution

The other shareholders having waived their preferential subscription right, the two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-five (299,985) new shares have been subscribed by:

- the company AGIPI INNOVATION FCPR, having its registered office in Paris (France), to the amount of one hundred and thirteen thousand nine hundred and thirty-four (113,934) shares;
- the company NOUVELLES VALEURS FCPR, having its registered office in Paris (France), to the amount of one hundred and three thousand eight hundred and forty-one (103,841) shares;
- the company AXA INITIATIVES 1 FCPR, having its registered office in Paris (France), to the amount of eighty-two thousand two hundred and ten (82,210) shares.

The sum of two million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and fifty US dollars (2,999,850.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation HARMONIE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the company is fixed at fifty-six million four hundred and eighty-nine thousand eight hundred and fifty US dollars (56,489,850.- USD), represented by five million six hundred and forty-eight thousand nine hundred and eighty-five (5,648,985) shares of a par value of ten US dollars (10.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one million four hundred and sixty-five thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at 134,993,250.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARMONIE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B numéro 68.235, constituée sous la dénomination de HARMONIE GROUPE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 261 du 15 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C numéro 385 du 28 mai 1999;

en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 459 du 17 juin 1999;

en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 582 du 28 juillet 1999;

en date du 4 juin 1999, contenant changement de la dénomination en HARMONIE S.A., publié au Mémorial C numéro 648 du 26 août 1999;

en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 700 du 21 septembre 1999;
 en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 874 du 20 novembre 1999;
 en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 16 du 6 janvier 2000;
 en date du 4 février 2000, non encore publié au Mémorial C;
 en date du 5 avril 2000 (2 actes), non encore publiés au Mémorial C;
 en date du 7 avril 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires à la poste, contenant l'ordre du jour, ainsi qu'il appert de la présentation des bordereaux de dépôt à l'assemblée.

Qu'il appert de la liste de présence que sur les cinq millions trois cent quarante-neuf mille (5.349.000) actions, actuellement en circulation, quatre millions quatre cent neuf mille (4.409.000) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Qu'il en résulte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par la création de 299.985 actions nouvelles de USD 10,- chacune.

2. Acceptation de la souscription de la totalité des actions nouvelles comme suit:

- AGIPI INNOVATION FCPR pour 113.934 actions;
- NOUVELLES VALEURS FCPR pour 103.841 actions;
- AXA INITIATIVES 1 FCPR pour 82.210 actions;

et par conséquent renonciation au droit de souscription préférentiel.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante dollars US (2.999.850,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars US (53.490.000,- USD) à cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars US (56.489.850,- USD), par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (299.985) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Deuxième résolution

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (299.985) actions nouvelles ont été souscrites par:

- la société AGIPI INNOVATION FCPR, ayant son siège social à Paris, (France), à concurrence de cent treize mille neuf cent trente-quatre (113.934) actions;
- la société NOUVELLES VALEURS FCPR, ayant son siège social à Paris (France), à concurrence de cent trois mille huit cent quarante et une (103.841) actions;
- la société AXA INITIATIVES 1 FCPR, ayant son siège à Paris (France), à concurrence de quatre-vingt-deux mille deux cent dix (82.210) actions.

La somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante dollars US (2.999.850,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société HARMONIE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa 1^{er}.

Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars US (56.489.850,- USD), représenté par cinq millions six cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (5.648.985) actions, chacune d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à un million quatre cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 134.993.250, LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, S. Abtal-Cola, S. Manti-Marteaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2000, vol. 510, fol. 72, case 8. – Reçu 1.349.932 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(34983/231/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HARMONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler

Notaire

(34984/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HELPAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à USD 945.518,15 est réparti comme suit:

– à la réserve légale	<u>USD 8.328,92</u>
– report à nouveau	<u>USD 937.189,23</u>

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

HELPAK S.A.H.

E. D. Beretta

T. Braun

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34985/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HISTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue August Neyen.

R. C. Luxembourg B 71.428.

L'an deux mille, le dix-neu juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HISTRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg section B numéro 71.428, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 août 1999, publié au Mémorial C numéro 855 du 16 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echnernach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 10.000 actions.
- 2.- Conversion du capital social de ITL en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en EUR en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 6.714.000,- EUR, par la création et l'émission de 139.200 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
- 4.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
- 5.- Fixation de la valeur nominale des 149.200 actions à 45,- EUR chacune.
- 6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 7.- Transfert du siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes,

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à dix milliards de lires italiennes (10.000.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.936,27 ITL = 1,- EUR, en cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euro (5.164.569,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent quarante-neuf mille quatre cent trente et un euros (1.549.431,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros (5.164.569,- EUR) à six millions sept cent quatorze mille euros (6.714.000,- EUR), par la création et l'émission de cent trente-neuf mille deux cents (139.200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les cent trente-neuf mille deux cents (139.200) nouvellement émises sont intégralement souscrites et libérées par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding HISTRA HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme d'un million cinq cent quarante-neuf mille quatre cent trente et un euros (1.549.431,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des cent quarante-neuf mille deux cents (149.200) actions de la société à quarante-cinq euros (45,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa premier.

Le capital souscrit est fixé à six millions sept cent quatorze mille euros (6.714.000,- EUR), représenté par cent quarante-neuf mille deux cents (149.200) actions de quarante-cinq euros (45,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 62.503.891,60 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 2000, vol. 510, fol. 76, case 1. – Reçu 625.039 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(34988/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HISTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue August Neyen.
R. C. Luxembourg B 71.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler
Notaire

(34989/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 36.334.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A.
Signature
Administrateur

(34986/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 36.334.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg,
le 27 avril 2000 à 10.00 heures*

Résolution

Après lecture de la lettre de démission de Monsieur Daniel Hussin, administrateur de la société, l'Assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Arnaud Dubois, administrateur de sociétés, Luxembourg. Monsieur Arnaud Dubois terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée statutaire de l'an 2003.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34987/046/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HOFARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.622.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
M. Van de Vaart
Administrateur

(34990/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.
Signature

(34993/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HOPRA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 44.324.

L'an deux mille, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOPRA S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R. C. Luxembourg, section B numéro 44.324, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 413 du 23 août 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Frank Baden:

- en date du 25 août 1993, publié au Mémorial C, numéro 523 du 3 novembre 1993;
- en date du 16 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 557 du 23 novembre 1993;
- en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 80 du 3 mars 1994;
- en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 180 du 7 mai 1994;
- en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 319 du 1^{er} septembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Colmant, administrateur de société, demeurant à B-Bruelles.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Wasterlain, expert-comptable, demeurant à F-Nerondes.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Vandeworde, comptable, demeurant à Greisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 98.600.000,- LUF pour le ramener de son montant actuel de 99.850.000,- LUF, au montant de 1.250.000,- LUF par absorption des pertes reportées.

2.- Modification y relative des statuts.

3.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

4.- Nomination d'un (de plusieurs) liquidateur(s) et détermination de ses (leurs) pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que les actionnaires ont été convoqués par annonces parus au Luxemburger Wort le 10 mai et le 30 mai 2000 et au Mémorial le 20 mai et 30 mai 2000.

D) Que 51.450 actions sur un total de 99.850 sont représentées.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit millions six cent mille francs luxembourgeois (98.600.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (99.850.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF):

Cette réduction de capital est réalisée par absorption des pertes reportées. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la réduction de capital ainsi décidée, l'assemblée décide de regrouper les actions existantes par dix de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante (99.850) à neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (9.985) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq (9.985) actions sans valeur nominale chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, ainsi que de donner décharge de leur gestion jusqu'à la date de la présente assemblée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateurs:

- Monsieur Maurice Wasterlain, expert-comptable, demeurant à F-Nerondes.
- la SOCIETE DU 11 NOVEMBRE S.A., avec siège social à B-1050 Bruxelles, 27, rue du Collège.

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Colmant, M. Wasterlain, J. Vandeworde, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2000, vol. 510, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(34991/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

HOPRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 44.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler
Notaire

(34992/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

INTELLINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

Extrait du vote circulaire du conseil d'administration du 26 mai 2000

Le conseil d'administration de la Société décide d'accepter la démission de Monsieur Ulrik Svensson comme administrateur de la Société et décide de coopter nouvel administrateur Monsieur Jean-Claude Bintz, administrateur de sociétés, demeurant au 20, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34994/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

**INTER-PRO-DE S.A.,
INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 41.569.

Réunion du Conseil d'Administration du 7 janvier 2000

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales ainsi qu'à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 1999, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé d'appeler Monsieur Guglielmo Rebuffatti aux fonctions d'Administrateur-Délégué de INTER-PRO-DE S.A., qui pourra engager valablement la société par sa seule signature.

F. Putignano C. Dax G. Rebuffatti
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34995/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

INTERNATIONAL SULPHUR CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.209.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 20 juin 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice est réparti de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	USD	30.156,45
Affectation à la réserve légale	USD	(0,30)
Bénéfices reportés	USD	83.302,07
Distribution de dividendes	USD	<u>(113.400,00)</u>
Bénéfice à reporter	USD	<u>58,22</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration prise le 1^{er} février 2000 à savoir la cooptation de Monsieur Irwin Polivy en tant que nouvel administrateur suite au décès de Monsieur L. J. Lipton.

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs J. E. Lennon, Jean Wagener et Irwin Polivy ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen sont reconduits pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(34996/279/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

INVECO TAIWAN GROWTH FUND.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2000.

E. Schroeder
Notaire

(34997/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

INVEKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.809.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2000

- Affectation du résultat au report à nouveau.
- Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>
M. Mary	R. Bonnet	G. Marquillie

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34998/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LAZARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2000

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.
- Le siège social de la société est désormais domicilié: FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>
J. R. Marquillie	R. Bonnet	F. Marquillie

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35010/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

ISMAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 58.569.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties

Société domiciliée: ISMAT INTERNATIONAL S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliaire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée

Indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Brucher
L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34999/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale du 11 janvier 2000 et enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature.

(35000/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 11 janvier 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

La cooptation de Marion Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marion Muller, Yvette Hamilius et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
ISO 200 S.A.
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35001/717/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LEONE X HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.247.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(35011/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg en date du 26 juin 2000*

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à six (6).

L'assemblée nomme Monsieur David Charles Everitt, directeur de sociétés, demeurant à Am Oberen Luisenpark 9, D-68165 Mannheim, Allemagne, en tant qu'administrateur de la société, et dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2001. La prise d'effet du mandat est soumise à l'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- * M. James Alan Israel;
- * M. James Richard Heeman;
- * M. Stephen Pullin;
- * M. Paul Enz;
- * M. Geoffrey Slade;
- * M. David Charles Everitt.

Pour publication et réquisition
JOHN DEERE BANK S.A.
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35002/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

J.T.S. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.488.

L'an deux mille, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding J.T.S. S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg section B numéro 38.488, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 157 du 22 avril 1992, ayant un capital social de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny Marx, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2.- Démission de Messieurs Joseph Vliegen, Ernst Doneux, Frédéric Somville et André Marchiori comme administrateurs de la société.
- 3.- Décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat.
- 4.- Nomination de Messieurs Dennis Bosje, Christian Bühlmann et Klaus Krumnau, en tant que nouveaux administrateurs de la société.
- 5.- Démission de EUROTRUST S.A. comme commissaire aux comptes de la société.
- 6.- Décharge au commissaire aux comptes sortant.
- 7.- Nomination de COMMISERV, S.à r.l., en tant que nouveau commissaire aux comptes.
- 8.- Modification de l'année sociale, qui court actuellement du 1^{er} juillet au 30 juin, et qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et modification de l'article 8 des statuts. L'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2000.
- 9.- Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle et modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Joseph Vliegen, Ernst Doneux, Frédéric Somville et André Marchiori comme administrateurs de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull;
- b) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- c) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de EUROTRUST S.A. comme commissaire aux comptes de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société COMMISERV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 1999 se terminant le 31 décembre 2000, et de modifier en conséquence l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures, et de modifier en conséquence l'article neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bühlmann, F. Marx, S. Manti-Marteaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2000, vol. 510, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2000.

J. Seckler.

(35003/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

J.T.S. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2000.

J. Seckler
Notaire

(35004/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

**KOBELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. KOBELCO FINANCIERE LUXEMBOURG S.A.).**
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, oulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.528.

L'an deux mille, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOBELCO FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 74.528, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant en date du 17 février 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karin Antierens, employé privée, demeurant à Echternach.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Manuela d'Amore, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant à Thionville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en KOBELCO LUXEMBOURG S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

La société aura également pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles et financières avec mise en oeuvre du bâtiment, l'exploitation et/ou le traitement de données, chiffres, données informatiques, la mémorisation de données automatisées, l'exécution de traitements avec des données mises à disposition, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers; l'impression de formulaires, le tri, le traitement de supports d'information, la production des objets ci-dessus, l'exploitation de terminaux informatiques et de tout équipement périphérique, l'exploitation de centres de calcul, la gestion de banques de données et la vente d'appareillages, l'achat et la vente de biens immobiliers et la gestion d'immeubles, le courtage en biens immobiliers.

Toutes les autres activités qui peuvent contribuer à l'objet susdit.

La société pourra exercer les activités indiquées tant dans le pays qu'à l'étranger moyennant le respect des législations en vigueur en la matière.

Elle pourra prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés existantes ou à constituer, dont l'activité est la même et est en relation avec celle-ci, ou pourra contribuer à la réalisation de son objet social et ceci tant par le biais de la constitution d'une nouvelle société, d'un apport ou d'une association momentanée par inscription, achat de titres ou de droits sociaux, fusion, participations et association en participation ou autrement.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en KOBELCO LUXEMBOURG S.A. et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KOBELCO LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

La société aura également pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles et financières avec mise en oeuvre du bâtiment, l'exploitation et/ou le traitement de données, chiffres, données informatiques, la mémorisation de données automatisées, l'exécution de traitements avec des données mises à disposition, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers; l'impression de formulaires, le tri, le traitement de supports d'information, la production des objets ci-dessus, l'exploitation de terminaux informatiques et de tout équipement périphérique, l'exploitation de centres de calcul, la gestion de banques de données et la vente d'appareillages, l'achat et la vente de biens immobiliers et la gestion d'immeubles, le courtage en biens immobiliers.

Toutes les autres activités qui peuvent contribuer à l'objet susdit.

La société pourra exercer les activités indiquées tant dans le pays qu'à l'étranger moyennant le respect des législations en vigueur en la matière.

Elle pourra prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés existantes ou à constituer, dont l'activité est la même et est en relation avec celle-ci, ou pourra contribuer à la réalisation de son objet social et ceci tant par le biais de la constitution d'une nouvelle société, d'un apport ou d'une association momentanée par inscription, achat de titres ou de droits sociaux, fusion, participations et association en participation ou autrement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. Antierens, M. d'Amore, R. Seddio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juin 2000, vol. 510, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(35005/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

KOBELCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, oulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler
Notaire

(35006/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 56.715.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf
Administrateur

(35007/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LOKIL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 11.765.

STATUTS

L'an deux mille, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LOKIL S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe, le quorum légal n'ayant pas été atteint lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 avril 2000 et dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2000, vol. 849, fol. 69, case 6.

La société a été constituée sous la dénomination de LOKIL S.A. suivant acte reçu par Maître Camille-Jean-Gérard-Philippe Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le dix-sept janvier 1974, publié au Mémorial C n° 73 du 4 avril 1974. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Michel Schmit, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

II) Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites dans:

1. le Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, C - N° 364 du 20 mai 2000 et C - N° 389 du 30 mai 2000.

2. le journal «Letzebuenger Journal» des 9 et 25 mai 2000.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la société quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut, quelle que soit la portion du capital représentée, valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée générale extraordinaire.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de la dissolution de la société et prononce la mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur Maître Marc Loesch, avocat, résidant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 des lois coordonnées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut se référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine;

- le liquidateur peut, après règlement du passif, en particulier distribuer aux actionnaires l'actif dans l'état où il se trouve au moment de la dissolution de la société.

La rémunération du liquidateur sera basée sur son travail effectif à accomplir à des taux horaires correspondant à la nature des fonctions remplies.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé M. Loesch, B. D. Klapp, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2000, vol. 851, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(35012/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LOUSIN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 49.368.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties

Société domiciliée: LOUSIN INVESTMENT, société anonyme établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliaires: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée

Indéterminée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Brucher

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(35015/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 52.586.

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.586, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 décembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de USD 100.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 1.000.000,- à USD 1.100.000,- par la création et l'émission de 100 actions nouvelles de USD 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille dollars US (100.000,- USD), pour le porter de son montant actuel d'un million de dollars US (1.000.000,- USD) à un million cent mille dollars US (1.100.000,- USD), par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les cent (100) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Romolo Lombardini, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-24100 Bergamo, Via Borgo Canale 88, (Italie).

Le montant de cent mille dollars US (100.000,- USD) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital souscrit est fixé à un million cent mille dollars US (1.100.000,- USD), représenté par mille cent (1.100) actions de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 4.402.000,- LUF.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 8 juin 2000, vol. 510, fol. 65, case 2. – Reçu 44.020 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 3 juillet 2000. J. Seckler.
(35013/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 52.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler
Notaire

(35014/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LA QUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(35008/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LA QUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2000, que:

– Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau membre du conseil d'administration pour terminer le mandat de Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

– Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Madame Anita Mertens-Schröder, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35009/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 69.700.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

(35017/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1994 s'élevant à 14.955.314,- LUF est entièrement reporté à nouveau.
Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1995 s'élevant à 16.142.535,- LUF est entièrement reporté à nouveau.

Les mandats d'Administrateur de

M. Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

M. Norbert Lang, employé privé, Bertrange

M. Guy Reding, employé privé, Tuntange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Le Commissaire aux Comptes,

Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, Kayl

dont le mandat vient à échéance lors de cette Assemblée, est remplacé par

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1996.

Extrait sincère et conforme

LUX FOODS S.A.

T. Braun

N. Lang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35016/008/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MOSELLE BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6712 Grevenmacher, 2, Badensgässel.

R. C. Luxembourg B 60.035.

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernando De Jesus, exploitant forestier, né à Vagos (P), le 18 juin 1965, demeurant à L-6712 Grevenmacher, 2, Badensgässel.

2) Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais, ouvrier forestier, né à Covoes (P), le 26 avril 1968, demeurant à L-6774 Grevenmacher, 7, rue de la Poste.

3) Madame Estrela da Graça Baptista Da Costa, femme de charges, née à Antes le 23 juin 1973, épouse de Jorge Manuel Domingues Pais, demeurant à L-6774 Grevenmacher, 7, rue de la Poste.

4) Monsieur Jorge Manuel Da Conceicao Melo, ouvrier forestier, né à Cantanhede (P), le 6 août 1966, demeurant à L-6717 Grevenmacher, 39, rue Ste. Cathérine.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Fernando De Jesus, Jorge Manuel Domingues Pais et Jorge Manuel Da Conceicao Melo sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MOSELLE BOIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-6712 Grevenmacher, 2, Badensgässel, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 60.035, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 7 janvier 1998.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites, comme suit:

1) Monsieur Fernando De Jesus, préqualifié, trente-quatre parts	34
2) Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais, préqualifié, trente-trois parts	33
3) Monsieur Jorge Manuel Da Conceicao Melo, préqualifié, trente-trois parts	33
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais et son épouse Madame Estrela da Graça Baptista Da Costa, préqualifiés, déclarent céder et transporter en pleine propriété dix-sept (17) parts sociales, inscrites au nom de Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais, de la société MOSELLE BOIS, S.à r.l., prénommée, à Monsieur Fernando De Jesus, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour le prix de deux cent cinquante-huit mille deux cent treize francs (258.213,- LUF).

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire avant la signature des présentes le prix de cession de deux cent cinquante-huit mille deux cent treize (258.213,- LUF) francs, ce dont ils consentent bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire Monsieur Fernando De Jesus sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais et son épouse Madame Estrela da Graça Baptista Da Costa, préqualifiés, déclarent céder et transporter en pleine propriété seize (16) parts sociales, inscrites au nom de Monsieur Jorge Manuel Domingues Pais, de la société MOSELLE BOIS, S.à r.l., prénommée, à Monsieur Jorge Manuel Da Conceicao Melo, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour le prix de deux cent quarante-trois mille vingt-quatre francs (243.024,- LUF).

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire avant la signature des présentes le prix de cession de deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024,- LUF) francs, ce dont ils consentent bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire Monsieur Jorge Manuel Da Conceicao Melo sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter d'aujourd'hui.

Troisième résolution

En conformité des cessions de parts ci-avant faites, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée MOSELLE BOIS, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblée générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernando De Jesus, exploitant forestier, demeurant à L-672 Greveumacher, 2, Badensgässel,	51
cinquante et une parts sociales	
2) Monsieur Jorge Manuel Da Conceicao Melo, ouvrier forestier, demeurant à L-6717 Grevenmacher,	49
39, rue Ste. Cathérine, quarante-neuf parts sociales	
Total: cent parts sociales	100.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces.»

Quatrième résolution

Monsieur Fernando De Jesus, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, déclare accepter les prédites cessions de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du Code civil, et il déclare dispenser les cessionnaires de la faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants en langue d'eux connue, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. De Jesus, J.M. Domingues Pais, E. Baptista Da Costa, J.M. Da Conceicao Melo, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2000, vol. 509, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 juin 2000. J. Gloden.
(35027/213/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MOSELLE BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6712 Grevenmacher, 2, Badensgässel.

R. C. Luxembourg B 60.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(35028/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MEDITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.017.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Signature.

(35019/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MEDIAFINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.932.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 1999

Les mandats d'Administrateurs de

M. Benoni Dufour, ingénieur civil, Roeser

M. Claude Hoffmann, employé privé, Luxembourg

M. Norbert Lang, employé privé, Bertrange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
MEDIAFINANZ S.A.

B. Dufour C. Hoffmann
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2000, vol. 538, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35018/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MENTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 24.127.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
B. ten Brinke
Administrateur

(35020/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.811.

Le bilan au 30 septembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2000 et enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature.

(35023/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

Les cooptations de Madame Marion Muller et de Madame Pascale Loewen en tant qu'administrateurs ont été ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Les mandats de M. Marc Muller, Administrateur, et le mandat de M. Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MIRINVEST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35024/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 50.652.

L'an deux mille, le sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PHILIMONTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, (R. C. Luxembourg section B numéro 50.652), constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 189 du 26 avril 1995, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Wiltz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification afférente de l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

4.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5.- Souscription et libération intégrale.

6.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de

toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme PHILIMONTE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 536,93 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. Henon, D. Michiels, J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2000, vol. 510, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(35038/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.

PHILIMONTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 50.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 juillet 2000.

J. Seckler.

(35039/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2000.